

Séance du conseil communal

du 18 juillet 2025

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Enseignements	5
2.1) Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire 2025/2026 - Approbation	
5	
3. Projets et devis	6
3.1) Budget extraordinaire - 4/624/221313/24016 – Aménagement de la rue de Schouweiler – Approbation du projet avec devis	6
3.2) Budget extraordinaire 4/624/221313/25009 Réaménagement de la N5 – Avenue de Luxembourg – Aménagement d'un parking dans la rue de Schouweiler à Bascharage - Approbation du projet avec devis.....	6
3.3) Budget extraordinaire 4/624/221313/24019 - Aménagement des entrées en localités de la commune de Käerjeng – Entrée en localité dans la rue de Hivange à Hautcharage - Approbation du projet avec devis	9
3.4) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24020 – Aménagement de plateformes dans la commune de Käerjeng – Travaux d'apaisement du trafic dans la rue de la Gare et la rue du X Septembre à Hautcharage et à Bascharage – Approbation du projet avec devis.....	9
3.5) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24019 – Aménagement des entrées en localité de la commune de Käerjeng – Entrée en localité dans la rue de Messancy à Clemency – Approbation du projet avec devis.....	11
3.6) Budget extraordinaire 4/624/221313/24020 - Aménagement des plateformes dans la commune de Käerjeng – Apaisement du trafic dans la rue de Messancy à Clemency - Approbation du projet avec devis.....	11
3.7) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24018 – Aménagement des zones 30km/h dans les localités de la commune de Käerjeng – Travaux d'apaisement dans la rue de la Résistance à Bascharage – Approbation du projet avec devis	11
3.8) Budget extraordinaire – 4/624/221313/25009 – Réaménagement de l'avenue de Luxembourg – Travaux au niveau du croisement de l'avenue de Luxembourg avec la rue Bommel – Approbation du projet avec devis.....	12
3.9) Budget extraordinaire – 4/626/221311/25002 – Construction d'un garage pour les besoins du cimetière à Bascharage – Approbation du projet avec devis	12
4. Aménagement communal et environnement	12
4.1) Lotissement de la parcelle sise à Clemency – 1 rue de la Gare – Numéro cadastrale 587/2563 (CB des Moulins) – Approbation	12

Mairie :

29, rue de la Résistance
L - 4942 Bascharage

Adresse postale :

B.P. 50
L - 4901 Bascharage

4.2)	Lotissement des parcelles sises à Hautcharge – 6 rue Bommel (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 149/875, 149/873, 149/874, 190/942, 274/876, 155/884 et 190/882 – Approbation.....	12
4.3)	Lotissement de la parcelle sise à Linger – 11 rue de la Chiers (section BA de Linger) - Numéro cadastrale 145/1587 – Approbation	13
4.4)	Enquête publique relative à l'adoption du calendrier, du programme de travail et des enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration du 4e cycle des plans de gestion par district hydrographique (2027-2033).....	13
5.	Contrats et conventions	14
5.1)	Convention d'exécution en vue de la construction de deux maisons unifamiliales au 1 et 1A rue de la Gare à Clemency (parcelle cadastrale n°587/2563 -section CB des Moulins) 14	
5.2)	Contrat de bail concernant la location d'une parcelle sur le site de la cité jardinière 14	
6.	Réglementation communale.....	14
6.1)	Règlement relatif à l'enlèvement et au traitement des ordures sur le territoire de la Commune de Käerjeng - Approbation.....	14
6.2)	Règlement-taxe en matière d'enlèvement de déchets	14
6.3)	Règlement général de circulation de la commune de Käerjeng - Modification....	16
6.4)	Règlement d'ordre intérieur du jardin communautaire - Approbation	16
7.	Finances communales	17
7.1)	Budget ordinaire et extraordinaire - Exercice 2024 - Titres de recette - Approbation 17	
7.2)	Budget ordinaire 2/170/707110/99001 : Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2026	17
7.3)	Budget ordinaire 2/170/707120/99001 : Fixation du taux de l'impôt commercial communal pour l'exercice 2026	17
8.	Patrimoine communal	17
8.1)	Acte notarié - Acquisition de différents terrains à Clemency - Approbation.....	17
9.	Personnel communal	17
9.1)	Conversion de deux postes de fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, en deux postes de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif	17
10.	Commissions consultatives	18
10.1)	Commissions consultatives – Remplacements de membres dans diverses commissions consultatives	18
11.	Vie associative	18
11.1)	Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2025	18
11.2)	Allocation de dons aux associations – Article budgétaire 3/192/648110/99001 ..	19
11.3)	Statuts de l'Asbl "SALU – Sensibilité et attention Luxembourg"	19
12.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	19
12.1)	Règlement temporaire de la circulation, au 19 rue de Fingig à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 13 juin 2025 délibération n°5 19	
13.	Questions et réponses	19
	Séance à huis clos.....	20
14.	Personnel communal	21

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Tom Ferber, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Danielle Schmit (délégation du droit de vote à Frank Pirrotte), Christian Kirwel, conseillers.

Début de séance : 8h15

Lieu : Bâtiment 29 - salle 100 - 1er étage

Séance publique

Michel Wolter, bourgmestre : Au début de notre séance d'aujourd'hui, je sollicite l'accord du conseil communal pour ajouter un point à l'ordre du jour, car peu après la convocation de la séance, nous avons reçu la démission d'un fonctionnaire communal.

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'ajout d'un point supplémentaire à la séance à huis clos.

Michel Wolter, bourgmestre : C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Madame Marie Josée Hames-Simon, épouse du conseiller communal Joseph Hames. Je demande au conseil communal d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais commencer les communications du collège échevinal par une nouvelle positive. Depuis le 30 juin, la commune de Käerjeng est officiellement libérée de toute dette. Nous disposons ainsi d'une certaine marge de manœuvre au cas où la situation des finances publiques se détériorerait et où la commune se retrouverait dans une situation moins favorable.

En ce qui concerne la route de contournement de Bascharage, je peux vous informer que l'État est actuellement en train d'acquérir les terrains nécessaires. Le directeur de l'administration des ponts et chaussées nous a annoncé que le pont pour la faune sauvage devrait être construit cette année encore. Les travaux devraient ensuite débuter l'année prochaine à partir de la N5 en provenance de Schouweiler, puis en 2027 à partir de l'A13.

Aujourd'hui, huit points figurent à l'ordre du jour, qui font partie de notre programme d'apaisement du trafic dans notre commune. Ce projet est sans doute le plus marquant de la législature actuelle. C'est pourquoi nous avons transmis aux conseillers communaux une liste détaillée des différentes mesures et de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

J'ai récemment donné mon accord pour la construction d'une troisième structure pour réfugiés. Nous voulions dans un premier temps observer l'évolution et les répercussions sur notre commune. L'intégration des familles de réfugiés et la scolarisation des enfants se déroulent sans problème, de sorte que le collège des bourgmestre et échevins n'a aucune objection à l'extension de la structure d'accueil pour réfugiés.

Comme d'habitude, le conseil communal dispose de la liste des changements de personnel intervenus au cours du premier semestre. Outre les démissions volontaires, nous avons dû mettre fin à la collaboration avec deux employés, dont un était encore en période d'essai. En ce qui concerne les nouvelles embauches, il n'y a qu'un seul nouveau poste, tous les autres sont des postes qui ont été pourvus à la suite de départs.

Le projet de loi visant à rectifier les limites de frontière entre Käerjeng et Pétange a été adopté par la Chambre des députés. Avec son entrée en vigueur, la population de notre commune augmentera de 13 habitants, car un immeuble, qui appartient actuellement encore à Pétange, se trouvera alors sur le territoire de la commune de Käerjeng.

La presse fait état de nombreux aspects négatifs concernant le syndicat intercommunal TICE. Nous sommes heureux qu'un accord ait pu être trouvé avec l'État, qui garantit la pérennité du syndicat sans que les communes membres aient à investir davantage. Sans cet accord, les participations communales auraient rapidement triplé. Le syndicat communal devient désormais un « syndicat mixte ». Le collège des bourgmestre et échevins signera aujourd'hui un accord de principe avec l'État.

Les projets du centre de secours et du commissariat de police des communes de Käerjeng et Pétange avancent. Les plans de construction sont en cours d'élaboration, le financement du commissariat de police par le ministère des Finances est réglé et le centre de secours a été inscrit dans le plan de financement pluriannuel du CGDIS. L'étude environnementale actuellement en cours sera achevée en mars 2026, après quoi les deux projets devraient pouvoir démarrer. Cela nous offre une perspective à moyen terme pour que le centre de secours actuel disparaîsse du centre de Bascharage et que nous puissions achever le campus scolaire « Op Acker » et « Bei der Mierbaach » en fonction des besoins.

Au cours des dernières semaines, de nombreuses communes ont fait une promotion très active de leur adhésion au projet « Zéro mégot ». Bien que nous ayons jusqu'à présent renoncé à toute publicité, ce projet sera également mis en œuvre dans la commune de Käerjeng. Monsieur Birsens va maintenant nous expliquer de quoi il s'agit exactement.

Bern Birsens, service des relations publiques : La campagne « Zéro mégot » vise à recycler les mégots de cigarettes. De nombreuses communes ont déjà lancé cette campagne et d'autres les rejoignent successivement. Beaucoup de gens ne savent pas où jeter leurs mégots. Il s'agit en fait de déchets spéciaux qui ne doivent être jetés ni dans la poubelle verte ni dans la poubelle grise. Un seul mégot de cigarette pollue 500 litres d'eau potable.

Dans ce contexte, le conseil communal a signé un accord de trois ans avec la société Shime, qui se chargera de la collecte et du recyclage des mégots de cigarettes. Le matériau recyclé sera ensuite utilisé pour créer des objets destinés à l'espace public, tels que des bancs ou des cendriers. Shime se chargera également de fournir des conseils et le matériel nécessaire à la collecte. Dans les semaines à venir, des poubelles en forme de cigarette seront installées aux arrêts de bus. Une deuxième version sera disponible à proximité immédiate des bâtiments publics, des lieux culturels et sportifs, ainsi que dans la plupart des restaurants et cafés. De plus, des poubelles mobiles seront mises en place lors des festivités publiques et trois conteneurs plus grands seront à la disposition des citoyens qui souhaitent collecter leurs mégots chez eux et les y jeter. Outre les cendriers, nous proposerons également aux citoyens intéressés des cendriers de poche pratiques, fabriqués à partir de mégots recyclés.

Le coût initial de la campagne s'élève à 58 000 €, qui sera financé par les subventions du « Pacte nature ».

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Le coût de 58 000 € est-il suffisant pour les trois années de l'accord ?

Bern Birsens, service des relations publiques : La première année, nous investissons 58 000 €, principalement pour l'ensemble du matériel, puis 3 800 € par an pour le partenariat avec la société Shime.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Déi gréng soutient expressément ce projet. Nous nous demandons toutefois si nous n'envoyons pas un mauvais signal en installant des cendriers pour mégots dans des lieux où il est interdit de fumer, comme les écoles et les aires de jeux. Ne faudrait-il pas plutôt miser sur la formation du personnel communal et leur distribuer des cendriers de poche pour qu'ils puissent donner visiblement le bon exemple ? Dans ce contexte, nous nous interrogeons également sur la nécessité de mettre à jour le règlement de police et d'élargir le champ d'action de notre service de l'ordre. En théorie, chaque mégot jeté serait possible

d'une amende de 145 €, mais je ne sais pas dans quelle mesure les agents municipaux sont en mesure d'infliger une telle amende. Ils pourraient également jouer un rôle important dans la sensibilisation en distribuant des cendriers de poche. Il en va de même pour les déjections canines, pour lesquelles je continue de penser que nous devrions réinstaller des distributeurs de sacs dans les espaces publics. J'ai récemment constaté que dans une commune, les distributeurs de sacs pour déjections canines avaient été installés à une hauteur inaccessible aux enfants. Nos employés seraient certainement ravis lors de la tonte des espaces verts, tout comme les citoyens qui se déplacent beaucoup à pied.

Michel Wolter, bourgmestre : Je suis heureux que nous entamions enfin ce projet. Nous pourrons toujours rattraper le reste en temps voulu. Ce qui me préoccupe, c'est le désintérêt de certains restaurateurs. Nous devrions essayer d'ancrer une certaine obligation pour les restaurateurs dans notre règlement de police. En ce qui concerne les autres suggestions de Madame Siebenaler-Thill, je vais me renseigner et donner une réponse appropriée lors d'une prochaine réunion.

Bern Birsens, service des relations publiques : À des fins de sensibilisation, je tiens à préciser qu'aucun conteneur de collecte ne sera installé dans les cours d'école ou sur les aires de jeux, mais devant celles-ci.

Michel Wolter, bourgmestre : Je mise beaucoup sur les poubelles destinées à la collecte à la maison, car la plupart des gens jettent actuellement leurs mégots dans la poubelle grise. L'effet de sensibilisation devrait également être important aux arrêts de bus et dans les restaurants, car c'est là que l'on trouve la plupart des mégots. Plus les communes seront nombreuses à s'engager dans cette voie, meilleure sera la sensibilisation.

Les mesures répressives ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. Bien sûr, notre service de l'ordre joue un certain rôle dans la sensibilisation de la population, mais tout ne doit pas nécessairement être réglé par des amendes. En ce qui concerne les déjections canines, je pense que de plus en plus de propriétaires de chiens emportent des sacs avec eux lorsqu'ils promènent leur animal. La commune met suffisamment de sacs à la disposition de chaque propriétaire de chien, nous n'avons donc pas besoin de distributeurs supplémentaires. Les personnes qui ramassent les déjections de leur chien conformément aux règles se procurent des sacs. Cependant, il y aura toujours des personnes qui, même avec des distributeurs, refuseront de respecter leurs obligations en tant que propriétaires de chiens.

2. Enseignements

2.1) Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire 2025/2026 - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Je souhaite la bienvenue à Monsieur Humbert, chargé de direction de notre école de musique. Il va maintenant nous présenter l'organisation scolaire provisoire pour les cours de musique de l'année scolaire 2025/2026.

Steve Humbert, chargé de direction : Aucun changement de personnel n'est prévu pour la prochaine année scolaire. 640 élèves seront scolarisés. 93 personnes sont inscrites sur la liste d'attente.

675 élèves suivent les cours collectifs (cours hebdomadaires totalisant 4 800 minutes). L'éducation musicale de base est dispensée dans 39 classes. À cela s'ajoutent 21 ensembles musicaux.

Pas moins de 21 380 minutes de cours individuels sont proposées chaque semaine. 619 élèves sont inscrits à ces cours, la plupart d'entre eux dans les domaines traditionnels du piano (201) et des instruments à cordes (120). En outre, 95 élèves sont formés aux instruments à vent en bois et 58 aux instruments à vent en cuivre. 67 élèves suivent des cours de percussion et 58 élèves sont formés au chant. 20 élèves suivent des cours individuels dans des matières secondaires et 70 élèves font partie du « Young Big Bandits », un groupe nouvellement créé.

Michel Wolter, bourgmestre : Comme chaque année, Monsieur Humbert est bien préparé, je tiens donc à lui exprimer les remerciements du conseil communal. En automne, nous adopterons la version définitive de l'organisation scolaire.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je tiens également à remercier Monsieur Humbert pour sa présentation détaillée. Lorsque l'on voit le professionnalisme avec lequel les différentes manifestations de l'école de musique sont organisées chaque année et le grand succès que remporte la remise annuelle des diplômes, nous pouvons être fiers de notre école de musique.

Approbation unanime.

3. Projets et devis

Michel Wolter, bourgmestre : Il y a presque exactement un an, lors de la séance du conseil communal du 17 juillet 2024, nous avons présenté le concept de l'apaisement du trafic dans la commune de Käerjeng. J'avais annoncé que nous informerions le conseil communal à intervalles réguliers de l'avancement des différents dossiers. Les différentes mesures ne peuvent pas toujours être mises en œuvre dans les mêmes délais, selon qu'elles concernent une route communale ou une route nationale. Dans ce dernier cas, il faut en effet obtenir au préalable l'autorisation de l'État. C'est notamment dans ces cas-là que j'admire parfois la patience dont fait preuve notre ingénieur Alain Blasen pour trouver un terrain d'entente avec les différentes administrations et services.

Au cours de l'année dernière et du premier semestre 2025, nous avons mis en œuvre presque toutes les mesures dans les zones 30 km/h qui ne nécessitaient pas d'efforts particuliers. Lors de la dernière réunion du conseil communal, nous avons approuvé d'autres mesures pour un montant total de 580 000 euros. Ainsi, en automne, le carrefour entre la rue des Ateliers et la rue Jules Hemmer avec la N5 sera réaménagé et la circulation sera régulée par des feux tricolores. De même, des passages piétons surélevés ont été approuvés dans les rues Nicolas Meyers et de l'Eau.

Aujourd'hui, huit autres mesures visant à apaiser le trafic sont à l'ordre du jour, pour un coût total de 4,2 millions d'euros. Trois autres projets suivront en automne : l'aménagement du centre du village de Hautcharage et des entrées en localité de Linger et Clemency en provenance de Hautcharage et de Bascharage.

Avant de passer aux différents projets, je tiens à remercier tout particulièrement nos collaborateurs Alain Blasen et Sam Loes pour l'excellent travail qu'ils ont déjà accompli dans la coordination de tous ces projets.

Pour la présentation des projets, nous accueillons aujourd'hui Messieurs Manuel Norta du bureau d'études BEST et Eric Scheckel du bureau d'études Schroeder & Associés.

- 3.1) Budget extraordinaire - 4/624/221313/24016 – Aménagement de la rue de Schouweiler – Approbation du projet avec devis
- 3.2) Budget extraordinaire 4/624/221313/25009 Réaménagement de la N5 – Avenue de Luxembourg – Aménagement d'un parking dans la rue de Schouweiler à Bascharage - Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Nous avons décidé ensemble de transformer la rue de Schouweiler en zone 30. Des mesures récentes ont montré que la vitesse moyenne des automobilistes est actuellement de 42 km/h. Nous constatons donc déjà un certain apaisement du trafic, mais nous n'avons pas encore tout à fait atteint notre objectif, principalement en raison du tracé en ligne droite de la route. Nous souhaitons désormais modifier ce tracé afin d'atteindre la limitation de vitesse souhaitée. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du centre du village de Hautcharage et des mesures prises dans la rue de la Gare et la rue du Dix Septembre et devrait ainsi contribuer à supprimer la majeure partie du trafic de transit dans le village de Hautcharage.

L'administration des ponts et chaussées prévoit le réaménagement de la N5 dans les années à venir. Dans le cadre de ces travaux, la largeur de la chaussée sera considérablement réduite au profit d'une piste cyclable. Cela entraînera également la suppression de quelques places de stationnement le long de la route. En compensation, un parking sera aménagé dans la partie supérieure de la rue de Schouweiler.

Manuel Norta, BEST Ingénieurs-Conseils : Le projet dans la rue de Schouweiler s'étend du croisement avec la rue du Chœur jusqu'à la N5, l'avenue de Luxembourg, sur une longueur totale d'environ 950 mètres. L'état actuel de la route présente des bordures endommagées et le drainage n'est plus assuré à certains endroits. La structure de l'asphalte est très hétérogène et présente des fissures qui finiront tôt ou tard par se transformer en nids-de-poule. Les trottoirs sont très étroits à certains endroits. Nous souhaitons désormais créer plus d'espace pour les piétons et moins pour la circulation motorisée, la largeur de la chaussée passant de 7 mètres actuellement à 6 mètres.

Dans le quartier de la rue du Chœur, l'apaisement du trafic commence par un plateau surélevé asphalté qui sera recouvert d'un revêtement époxy. Des places de stationnement et des bacs à fleurs individuels pouvant être positionnés de manière flexible le long de la chaussée serviront de rétrécissements et permettront ainsi de ralentir la circulation. Dans le virage serré, nous allons renforcer la sécurité des piétons en installant un trottoir de 13 cm de haut et, si cela ne suffit pas, nous pourrons également installer des bornes ultérieurement.

Le carrefour avec la rue des Marguerites sera quant à lui aménagé en plateau surélevé recouvert d'un revêtement époxy, tout comme le carrefour avec la rue Belair. Les places de stationnement le long de la cité Jean Christophe resteront inchangées et seront simplement délimitées par quelques espaces verts afin de garantir une bonne visibilité à la sortie du lotissement. Seuls deux passages piétons sont prévus sur l'ensemble du tronçon, car les piétons sont autorisés à traverser partout dans une zone limitée à 30 km/h. Ceux-ci seront équipés d'un éclairage public séparé et la chaussée sera à nouveau rétrécie à cet endroit.

En ce qui concerne les infrastructures souterraines, la réduction de la largeur de la chaussée permettra de raccorder le réseau d'évacuation des eaux de ruissellement à la canalisation et de déplacer les bouches d'incendie. Les entreprises Creos et Eltrona prévoient de rénover leurs infrastructures dans certaines zones et l'alimentation en gaz sera entièrement renouvelée. Le réseau postal a déjà été étendu. Le coût total de la réorganisation de la rue de Schouweiler s'élève à 2 062 000 €.

Le parking prévu sera aménagé à l'emplacement actuel d'une petite aire de jeux. Il comprendra 30 places de stationnement dites « écologiques ». Les espaces verts seront réaménagés. Le coût total du projet s'élève à 291 300 €.

Michel Wolter, bourgmestre : Merci pour cette présentation très complète. Je déclare la discussion ouverte.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Le réaménagement de la rue de Schouweiler comprend 16 mesures visant à apaiser la circulation. Il s'agit d'un projet ambitieux qui a un coût. Nous espérons qu'après les travaux, les automobilistes ne rouleront pas à toute vitesse entre les obstacles, comme c'est le cas tous les jours entre l'ancienne mairie et l'église, par exemple. Je m'inquiète pour les cyclistes, dont le nombre augmente dans notre commune. Les trottoirs seront certes élargis, mais aucune voie mixte n'est prévue. Dans une zone limitée à 30 km/h, aucune mesure particulière n'est en soi nécessaire pour les cyclistes, mais des situations dangereuses pourraient néanmoins se produire si un cycliste remontait la rue depuis l'aire de jeux et devait ralentir un peu après le premier virage pour franchir la côte. On pourrait soit autoriser les cyclistes à rouler sur le trottoir, soit tracer une bande de ralentissement sur la chaussée afin de les protéger, au moins visuellement. Les bacs à fleurs pourraient également poser problème.

En ce qui concerne le parking, notre représentant à la commission de la circulation indique qu'il n'a pas été présenté lors de la réunion. Nous avons donc quelques questions à ce sujet. Ce parking est situé loin du centre du village et nous nous demandons à qui il est destiné. En principe, il y a suffisamment de places de stationnement devant les maisons de l'avenue de Luxembourg. Ce parking est-il peut-être destiné à servir de « park and ride » et le stationnement y sera-t-il limité dans le temps ? Ou bien est-il prévu pour les véhicules de société et les camions de livraison ? Nous regrettons l'absence de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le plan. Nous trouvons également dommage que quelques arbres doivent être abattus. On aurait très bien pu planter quelques arbres ombragés entre les deux parties du parking pour compenser.

Arsène Ruckert, conseiller : En ce qui concerne le parking, je constate que l'accès pour les personnes en fauteuil roulant se fait par la voie utilisée par les voitures. Cela pourrait constituer un danger.

Manuel Norta, BEST Ingénieurs-Conseils : L'accès sera élargi à cet endroit.

Arsène Ruckert, conseiller : Mais il n'y a pas de délimitation. Je crains que des situations dangereuses ne se produisent lorsqu'un automobiliste tourne pour entrer dans le parking et qu'un utilisateur de fauteuil roulant arrive en sens inverse.

Louis Philippe, conseiller : J'ai remarqué qu'un obstacle se trouve assez près d'un carrefour. À mon avis, cela pourrait causer des accidents si un automobiliste contourne l'obstacle alors qu'un autre, qui a la priorité, tourne de la rue de droite dans la rue de Schouweiler.

Manuel Norta, BEST Ingénieurs-Conseils : La chaussée mesure 6 mètres de large au niveau du carrefour et offre suffisamment d'espace pour les usagers qui se croisent.

Jérôme Hautus, conseiller : Merci pour cette présentation claire du projet. Il est regrettable qu'il faille aujourd'hui recourir à des mesures aussi radicales pour garantir une certaine sécurité routière. Au départ, toutes les rues que nous transformons en zone 30 auraient dû être recouvertes d'un revêtement époxy sur toute leur longueur. Ce n'est pas le cas ici, et je suppose que cela est dû à des raisons financières. Un endroit me préoccupe, à savoir la zone entre les deux virages. Il y a là un obstacle composé de trois places de stationnement. À mon avis, cela gêne considérablement la visibilité des automobilistes. J'aurais préféré qu'on installe ici simplement un bac à fleurs, que l'on pourrait contourner plus rapidement.

Michel Wolter, bourgmestre : Si les automobilistes respectent la limitation de la vitesse, cela ne devrait pas poser de problème. Dans le cas contraire, il y aura probablement quelques traces de freinage ici. Toutes ces mesures ont été vérifiées et sont parfaitement conformes. Si quelqu'un roule trop vite, il devra en tirer les leçons.

Jérôme Hautus, conseiller : Je suis d'accord avec Madame Siebenaler-Thill concernant le parking. Il n'y a pratiquement pas de commerces dans ce quartier, je me demande donc moi aussi pourquoi 30 places de stationnement sont nécessaires ici. À moins que de nombreuses places ne disparaissent dans l'avenue de Luxembourg après les travaux de réaménagement.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Combien de temps les travaux vont-ils durer ? La rue sera-t-elle fermée pendant toute la durée des travaux ?

Manuel Norta, BEST Ingénieurs-Conseils : Nous estimons les travaux à environ un an et demi. Je ne peux pas encore dire si la rue sera complètement fermée ou si la circulation sera régulée par des feux tricolores. Les deux solutions devraient être possibles.

Alain Blasen, ingénieur : Je pense plutôt que les travaux seront réalisés par tronçons et que nous utiliserons des feux de signalisation.

Michel Wolter, bourgmestre : Cela dissuadera déjà de nombreux automobilistes d'emprunter la rue de Schouweiler comme raccourci.

Je voudrais répondre à Madame Siebenaler-Thill que la situation ici n'est pas comparable à celle de la zone 30 au centre de Bascharage, où l'on rencontre en moyenne un obstacle tous les 60 mètres, de sorte qu'il est inutile d'accélérer entre les deux.

Le parking est une mesure compensatoire pour les places de stationnement supprimées dans le cadre du réaménagement de l'avenue de Luxembourg. La rue sera fortement rétrécie et une piste cyclable sera aménagée, ce qui rendra impossible le stationnement des deux côtés de la N5 sur toute sa longueur. Nous ne saurons si nous devons limiter la durée du stationnement qu'après avoir évalué le taux d'utilisation.

Il n'y a tout simplement pas assez d'espace pour planter des arbres entre les deux parties du parking. À l'heure actuelle, nous ne nous sommes pas encore posé la question des bornes de recharge pour les véhicules électriques, mais je ne vois pas d'inconvénient à en installer une ou deux.

Il n'a jamais été prévu de recouvrir toute la longueur d'une rue limitée à 30 km/h avec un revêtement époxy. Il s'agit plutôt d'un rappel visuel des intersections ou des passages piétons.

Je pars du principe que les travaux seront planifiés par phases et que nous garantirons l'accès aux riverains à l'aide de feux de signalisation.

Dans une zone limitée à 30 km/h, aucune mesure particulière n'est nécessaire pour les cyclistes si les gens respectent la limitation de vitesse. Avec toutes les mesures et les obstacles prévus, cela devrait être garanti.

Jérôme Hautus, conseiller : Quand les travaux devraient-ils commencer ?

Michel Wolter, bourgmestre : Nous estimons le début des travaux au printemps 2026 au plus tard.

Point 3.1) Approbation unanime.

Point 3.2) Approbation unanime.

- 3.3) Budget extraordinaire 4/624/221313/24019 - Aménagement des entrées en localités de la commune de Käerjeng – Entrée en localité dans la rue de Hivange à Hautcharage - Approbation du projet avec devis
- 3.4) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24020 – Aménagement de plateformes dans la commune de Käerjeng – Travaux d'apaisement du trafic dans la rue de la Gare et la rue du X Septembre à Hautcharage et à Bascharage – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Scheckel, du bureau d'études Schroeder & Associés, va maintenant nous présenter plus en détail l'aménagement de l'entrée en localité de Hautcharage en provenance de Hivange, ainsi que le tracé des rues de la Gare et du Dix Septembre jusqu'au rond-point du « Schack ». La limitation de vitesse à 50 km/h reste en vigueur sur ces routes et nous allons maintenant voir quelles mesures nous pouvons prendre pour inciter les automobilistes à respecter cette limitation.

Nous votons aujourd'hui sur des mesures d'un montant d'environ 4,2 millions d'euros. Nous avons déjà investi environ un million d'euros dans ce projet, et 6,5 millions d'euros supplémentaires suivront en automne. Au total, nous avons prévu 14 millions d'euros dans le plan financier pluriannuel pour l'apaisement du trafic. Il se peut que nous approuvions l'ensemble du projet aujourd'hui, mais que nous ne mettions pas immédiatement en œuvre certaines mesures afin de ne pas déséquilibrer notre budget.

Eric Scheckel, Schroeder & Associés : Merci pour cette introduction détaillée. Ces projets concernent une route nationale, un « chemin repris ». Cela signifie que les mesures individuelles doivent faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de l'Administration des ponts et chaussées.

Je commencerai par un passage piéton dans la rue de la Résistance, que nous allons aménager conformément à la réglementation en vigueur en le déplaçant légèrement et en le surélevant. Ce plateau doit avoir une longueur suffisante pour qu'un bus puisse s'y arrêter complètement lorsqu'il s'arrête devant le passage.

De même, dans la rue du Dix Septembre, nous allons adapter le passage piéton à hauteur de l'arrêt de bus à la réglementation en vigueur. Comme cette rue est assez longue et droite, ce qui incite les usagers à rouler à vive allure, nous prévoyons un plateau à hauteur du numéro 29. Un autre passage piéton surélevé sera ensuite aménagé à hauteur du numéro 22.

Dans la partie centrale de la rue du Dix Septembre, nous avons prévu des coussins berlinois. Dans un deuxième temps, une zone limitée à 30 km/h pourrait être créée ici. Nous parviendrons ainsi à apaiser la circulation, ce qui est plus simple à mettre en œuvre en termes de temps et de coûts.

Le passage piéton près du centre polyvalent sera aménagé conformément aux normes en vigueur. Entre ce passage et le virage, nous prévoyons un autre plateau. Les passages au niveau des numéros 25 et 43 seront équipés d'un éclairage spécial et la chaussée sera rétrécie à ces endroits. Des coussins berlinois seront également installés entre les deux. Enfin, un plateau sera installé juste avant le virage de la rue de Hivange.

Nous estimons le coût de toutes ces mesures à 885 000 €, à condition qu'une entreprise de construction réalise l'ensemble du projet.

L'entrée en localité de Hautcharage sur la CR111 en provenance de Hivange doit être aménagée de manière à ralentir la circulation en direction de Hautcharage à l'aide d'une chicane et à créer un véritable passage piéton. Actuellement, il est assez dangereux de traverser la route à pied ou à vélo à cet endroit. Nous estimons le coût total de ce projet à 265 000 €.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous nous trouvons ici également à la lisière d'une zone Natura 2000. C'est pourquoi nous avons renoncé à ralentir également la circulation en direction d'Hivange à l'aide d'une chicane. La chaussée restera donc en ligne droite à cet endroit. Je me réjouis néanmoins que cette réorganisation de l'entrée du village permette désormais aux piétons et aux cyclistes de traverser la route en toute sécurité.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous saluons bien sûr toutes les mesures visant à apaiser le trafic. Je voudrais simplement souligner quelques points. À l'entrée du village, je salue la variante avec une seule chicane pour les automobilistes en direction de Hautcharage, car cela nous permet de gagner de la place et de ne pas empiéter sur la zone Natura 2000 voisine. Je trouve également positif que le panneau d'entrée dans la localité soit avancé un peu plus loin, ce qui permet de ralentir la circulation plus tôt et de tracer un passage piéton.

Dans la rue du Dix Septembre, nous avons pu tracer une piste cyclable des deux côtés grâce à la largeur de la chaussée. Que deviendront ces bandes lorsque la chaussée sera rétrécie ? Les plans ne montrent aucune ligne.

Alain Blasen, ingénieur : Il s'agit simplement d'une bande indicative. Cela ne signifie pas que les voitures ne peuvent pas franchir cette ligne.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'en suis consciente. Mais ces marquages offrent tout de même une certaine sécurité visuelle aux cyclistes.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous ferons en sorte, dans la mesure du possible, que ces marquages restent en place.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Ne pourrait-on pas aménager chaque entrée en localité comme dans la variante présentée ici ?

Michel Wolter, bourgmestre : En principe, c'est exactement ce que nous souhaitons faire, mais le problème est que chaque entrée en localité est différente. Nous dépendons à chaque fois de la visibilité des automobilistes et, bien sûr, des propriétaires des parcelles concernées.

Jérôme Hautus, conseiller : Espérons que la nouvelle génération de coussins berlinois soit un peu plus robuste, car ceux de la rue Haute ont déjà dû être remplacés trois fois.

Yves Cruchten, échevin : Nous souhaitons également déterminer, à l'aide de mesures, l'efficacité des différentes mesures d'apaisement afin de pouvoir en tirer des conclusions pour de futurs projets.

Point 3.3) Approbation unanime.

Point 3.4) Approbation unanime.

- 3.5) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24019 – Aménagement des entrées en localité de la commune de Käerjeng – Entrée en localité dans la rue de Messancy à Clemency – Approbation du projet avec devis
- 3.6) Budget extraordinaire 4/624/221313/24020 - Aménagement des plateformes dans la commune de Käerjeng – Apaisement du trafic dans la rue de Messancy à Clemency - Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Nous arrivons maintenant à Clemency. À long terme, nous avons l'intention de fermer la rue de Sélange à la circulation de transit. Avant de pouvoir le faire, nous souhaitons veiller à ce que la rue de Messancy, qui attire davantage de trafic, soit également rendue peu attrayante pour la circulation de transit grâce à des mesures d'apaisement du trafic.

Eric Scheckel, Schroeder & Associés : Au départ, nous voulions calmer l'entrée en localité dans la rue de Messancy à l'aide d'un plateau. Cependant, l'Administration des ponts et chaussées nous a expliqué que ce n'était pas la meilleure solution et qu'ils préféraient une chicane. C'est pourquoi nous prévoyons désormais une chicane similaire à celle que nous avons prévue à Hautcharage. À environ 40 mètres de là, en direction du centre du village, des coussins berlinois seront installés.

À hauteur de la bifurcation vers la rue de la Montagne, le passage piéton actuel se trouve juste devant l'entrée d'un garage. Nous souhaitons donc le déplacer de quelques mètres vers un plateau de longueur minimale.

Nous allons surélever le carrefour avec le lotissement Am Bongert et, pour des raisons techniques, déplacer également le passage piéton.

Nous estimons le coût total de ces mesures à 450 000 €.

Arsène Ruckert, conseiller : L'accès au chemin rural à l'entrée du village restera-t-il garanti pour les machines agricoles lourdes ?

Eric Scheckel, Schroeder & Associés : Nous avons fait le calcul, cela ne devrait pas poser de problème.

Arsène Ruckert, conseiller : A-t-on cherché à discuter avec la commune belge voisine ?

Michel Wolter, bourgmestre : J'ai informé la bourgmestre de Messancy de notre projet. Elle n'était pas enthousiaste, mais elle comprend notre point de vue. Elle part également du principe que ces mesures inciteront une grande partie automobilistes à ne plus essayer de traverser Clemency, mais à emprunter plutôt l'autoroute.

Point 3.5) Approbation unanime.

Point 3.6) Approbation à l'unanimité.

- 3.7) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24018 – Aménagement des zones 30km/h dans les localités de la commune de Käerjeng – Travaux d'apaisement dans la rue de la Résistance à Bascharage – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Dans la rue de la Résistance, nous souhaitons prolonger la zone 30 km/h depuis la mairie jusqu'au croisement avec l'avenue de Luxembourg. Beaucoup se souviendront qu'il y a quelque temps encore, cela était considéré comme impossible par l'Administration des ponts et chaussées. Heureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En automne, les classes de précoce emménageront à l'École du Centre. Il est donc d'autant plus important de ralentir la circulation à cet endroit.

Eric Scheckel, Schroeder & Associés : Le prolongement commence au croisement avec la rue de l'Eau / rue de l'École. Nous allons poser un revêtement époxy sur toute la longueur, soit environ 160 mètres. Devant le passage piéton, qui est déjà conforme aux normes actuelles, nous allons installer des coussins berlinois. Le coût s'élève à 145 000 €.

Joseph Hames, conseiller : Je salue vivement ce projet, car cette rue présente le plus haut taux d'infraction en ce qui concerne les excès de vitesse.

Approbation unanime.

- 3.8) Budget extraordinaire – 4/624/221313/25009 – Réaménagement de l'avenue de Luxembourg – Travaux au niveau du croisement de l'avenue de Luxembourg avec la rue Bommel – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Depuis avril dernier, un projet avec des feux tricolores est en cours d'élaboration au carrefour situé près de la société BorgWarner. Dans le cadre du réaménagement de l'avenue de Luxembourg, nous nous sommes demandé dans quelle mesure nous devions adapter les infrastructures souterraines aux nouvelles conditions afin de ne pas devoir rouvrir la chaussée une deuxième fois.

Eric Scheckel, Schroeder & Associés : Les réseaux concernés sont ceux d'Eltrona et de Luxconnect, ainsi que l'alimentation en eau potable et les canalisations de réserve. Le coût s'élève à 92 282,51 €. Le début des travaux est prévu pour septembre 2025.

Approbation unanime.

- 3.9) Budget extraordinaire – 4/626/221311/25002 – Construction d'un garage pour les besoins du cimetière à Bascharage – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Un garage est nécessaire pour les besoins du cimetière de Bascharage. On peut se demander pourquoi ce garage ne peut pas être construit au cimetière même. D'une part, nous ne voulons pas nuire à l'aspect visuel du cimetière. D'autre part, nous avons pensé à un emplacement qui ne respectait toutefois pas les distances requises. Nous avons donc cherché un emplacement non loin du cimetière et nous l'avons trouvé. Monsieur Alvares va maintenant nous donner plus de détails.

Monsieur Miguel Alvares, technicien communal : À côté de l'ancienne école préscolaire de la rue de la Poste, le bâtiment dans lequel nous avons désormais installé certains de nos services, nous avons la possibilité de construire ce garage modulaire afin d'y garer le petit tracteur avec remorque. Pour cela, nous devons pourtant sacrifier deux places de stationnement. Le coût s'élève à 75 000 €.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

- 4.1) Lotissement de la parcelle sise à Clemency – 1 rue de la Gare – Numéro cadastrale 587/2563 (CB des Moulins) – Approbation

Joe Oestreicher, technicien : La première demande de lotissement de la séance d'aujourd'hui concerne un terrain situé à proximité immédiate du terrain de football de Clemency, sur lequel une maison individuelle a récemment été démolie. Les propriétaires du terrain envisagent de construire deux maisons jumelées. Pour cette raison, la parcelle doit être divisée en deux terrains.

La première maison est déjà en cours de construction. Cela a été possible car cette maison est raccordée latéralement aux réseaux. Pour la deuxième maison, le canal doit être prolongé d'environ 25 mètres. Ce projet fait partie de la convention qui doit être approuvée au point 5.1). Au final, les deux maisons seront raccordées aux réseaux à l'avant.

Approbation unanime.

- 4.2) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – 6 rue Bommel (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 149/875, 149/873, 149/874, 190/942, 274/876, 155/884 et 190/882 – Approbation

Joe Oestreicher, technicien : Il s'agit ici du projet de construction d'un parking à étages dans la zone industrielle nationale. Le lotissement prévoit également la création d'une voie mixte de 3 mètres de large.

Michel Wolter, bourgmestre : Au cours des dernières années, le ministère de l'Économie a réalisé des efforts afin d'adapter cette zone, créée dans les années 1970, aux réalités actuelles. En même temps, la constructibilité des différentes parcelles doit être augmentée de manière générale, car la surface disponible n'est pas inépuisable. Cette constructibilité accrue implique toutefois que nous, en tant que commune, devons également insister pour que le nombre croissant de voitures soit garé dans ce parking. Il s'agit aujourd'hui uniquement du lotissement, qui est conforme aux règles.

Louis Philippe, conseiller : Sait-on déjà combien de places de stationnement seront créées ?

Joe Oestreicher, technicien : Nous parlons d'environ 600 places pour les voitures et 25 pour les camions, ainsi que d'un certain espace pour les vélos.

Approbation unanime.

4.3) **Lotissement de la parcelle sise à Linger – 11 rue de la Chiers (section BA de Linger) - Numéro cadastrale 145/1587 – Approbation**

Joe Oestreicher, technicien : Une petite partie du terrain situé au numéro 11 doit être séparée pour être rattachée au terrain voisin situé au numéro 9. Cela ne change toutefois rien à la constructibilité des deux parcelles.

Approbation unanime.

4.4) **Enquête publique relative à l'adoption du calendrier, du programme de travail et des enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration du 4e cycle des plans de gestion par district hydrographique (2027-2033)**

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre des plans de gestion des bassins hydrographiques, le conseil communal est invité à émettre un avis. La collaboratrice du syndicat intercommunal SIACH, qui s'occupe des questions relatives au partenariat fluvial, a préparé un avis commun pour les quatre communes du « Kordall », que Monsieur Pleimling va maintenant nous présenter.

Gary Pleimling, service écologique : L'objectif de la directive-cadre sur l'eau est de maintenir ou d'améliorer l'état des eaux au Luxembourg, de réduire la pollution, de restaurer les écosystèmes et de promouvoir une utilisation durable des ressources en eau. Depuis le 3e cycle des plans de gestion, seule une des 61 mesures proposées a pu être mise en œuvre à ce jour. Huit autres sont en cours de mise en œuvre, les 52 restantes n'ont pas encore été abordées. Le troisième cycle s'étend de 2021 à 2026, et aujourd'hui, il est question du calendrier à partir de 2027. Ce n'est que l'année prochaine que des mesures concrètes seront prises.

Dans la proposition d'avis, nous constatons que le programme est un peu trop ambitieux. Nous souhaitons que les différentes mesures soient classées par ordre de priorité en fonction de leur faisabilité technique et de leur rapport coût-efficacité. Nous demandons un interlocuteur direct au sein de l'Administration de la gestion de l'eau afin d'améliorer la coopération en général. Il existe des divergences au sujet du calendrier et nous souhaitons obtenir des éclaircissements à ce sujet. Nous souhaitons également obtenir des informations plus précises sur les acteurs potentiels et une meilleure communication avec le public.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : « Dëi gréng » estiment, conformément à la directive-cadre européenne, qu'il faut se fixer des objectifs ambitieux en matière de protection de l'eau potable. L'eau est la base de toute vie. C'est pourquoi nous sommes quelque peu gênés par la formulation « objectifs trop ambitieux ». Il serait peut-être préférable d'écrire qu'il faut tenir compte des réalités et considérer la « Mierbaach » comme un cours d'eau fortement modifié sur une partie de son cours. Si, sur un point, rien ne peut être fait, ou seulement au prix d'efforts considérables, il

devrait être possible d'être plus ambitieux ailleurs en contrepartie. Quand je vois que 52 mesures du 3e cycle n'ont même pas encore été abordées et que cela nous place à l'avant-dernière place, je pense que nous devons faire des efforts et ne pas commencer par dire que les objectifs sont trop ambitieux. Je souhaiterais ici une formulation légèrement différente.

Michel Wolter, bourgmestre : Je propose de ne rien reformuler, car il s'agit d'une déclaration commune des quatre communes et certaines d'entre elles ont déjà adopté la déclaration sous cette forme. Je comprends les préoccupations de Madame Siebenaler-Thill, mais il semble que le programme soit effectivement trop ambitieux.

Approbation par 13 voix (CSV, LSAP, DP, ADR, indépendant) et une abstention (déi gréng)

5. Contrats et conventions

- 5.1) Convention d'exécution en vue de la construction de deux maisons unifamiliales au 1 et 1A rue de la Gare à Clemency (parcelle cadastrale n°587/2563 -section CB des Moulins)

Joe Oestreicher, technicien : La convention régit les coûts que les propriétaires des parcelles à bâtir doivent prendre en charge pour la prolongation du réseau d'égouts.

Approbation unanime.

- 5.2) Contrat de bail concernant la location d'une parcelle sur le site de la cité jardinière

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Luca Rotolo loue la parcelle 5a pour un loyer annuel de 60 €.

Approbation unanime.

6. Réglementation communale

- 6.1) Règlement relatif à l'enlèvement et au traitement des ordures sur le territoire de la Commune de Käerjeng - Approbation

Gary Pleimling, service écologique : Il n'y a pas de modifications importantes par rapport à la version précédente du règlement de 2013. Nous souhaitons simplement la mettre en conformité avec le vadémécum de 2022. Nous avons profité de l'occasion pour modifier également certaines terminologies.

Approbation unanime.

- 6.2) Règlement-taxe en matière d'enlèvement de déchets

Michel Wolter, bourgmestre : En 2013, nous avons mis en place un système de collecte des déchets dans notre commune. Nous avons mis l'accent sur la collecte des déchets et la santé publique. Nous avons introduit quatre types de poubelles afin d'assurer le tri des déchets résiduels, des déchets biodégradables, du papier et du verre creux. Le règlement relatif aux taxes devait être basé sur le volume des déchets résiduels et les autres poubelles devaient être mises à disposition gratuitement. Aucune distinction ne devait être faite en fonction de la fréquence de vidage ou du poids des déchets.

À l'époque, nous avons réussi à faire adopter ce règlement par les instances compétentes. Nous continuons de penser que c'est la bonne solution pour permettre aux citoyens de se débarrasser chaque semaine de leurs déchets résiduels. Une taxe basée sur la fréquence de vidage aurait pour seul résultat que les gens ne feraient pas vider leur poubelle pendant deux ou trois semaines afin d'économiser quelques euros.

Notre système a fait ses preuves au fil des années, tant sur le plan écologique que sanitaire, et je n'ai reçu aucune critique notable à ce jour.

Or, la législation actuelle stipule que le règlement communal sur les taxes d'enlèvement des déchets doit comporter une composante variable liée soit au poids des déchets, soit à la fréquence de vidage des poubelles. Mais les statistiques montrent que nous avons réussi à réduire de manière constante le volume de déchets résiduels depuis 2013 et que nous figurons parmi les 25 meilleures communes du pays dans ce domaine. Cela nous a même valu l'une des 14 étoiles décernées pour une gestion exemplaire des déchets. De même, le syndicat « Minett-Kompost » certifie que, par rapport aux autres communes du sud, très peu de matières étrangères sont éliminées dans les poubelles vertes chez nous.

Tout cela nous amène à conclure que notre système est le bon et que nous souhaitons le conserver. Toutefois, en raison du principe de couverture des coûts, nous devons adapter les différents tarifs de temps à autre. Nous l'avons fait pour la dernière fois en 2013. Depuis lors, il y a bien sûr eu une certaine évolution des prix du côté des coûts, et nous avons désormais un déséquilibre d'environ un demi-million d'euros par an.

Lors d'une première tentative il y a quelques mois, le ministère de l'Environnement nous a freinés dans notre élan, car notre règlement-taxe n'était pas conforme à la loi, comme je viens de l'expliquer. Nous avons alors fait réaliser un avis juridique qui certifie que notre règlement est conforme à la loi et que nous devons, si nécessaire, saisir la justice. Je me suis personnellement rendu au ministère de l'Environnement et j'ai constaté que la grande majorité des personnes de ce ministère partageaient notre point de vue.

Nous avons ensuite reçu un deuxième avis dans lequel le ministère donne son accord aux nouveaux tarifs, compte tenu du fait que nous modifions uniquement les tarifs individuels sans toucher à la structure du règlement. Toutefois, si nous souhaitons modifier la structure à l'avenir, il insistera pour que nous rendions le règlement conforme à la loi.

Nous avons donc désormais la possibilité d'adapter régulièrement nos tarifs afin de respecter le principe de couverture des coûts. Monsieur Pandolfi va maintenant vous expliquer les différentes adaptations.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Au budget de cette année, les dépenses dans le domaine de l'élimination des déchets s'élèvent à près de 1,8 million d'euros. Cela équivaut à un prix par litre de 3,99 €. Afin de respecter le principe de couverture des coûts, le tarif annuel pour le ramassage des poubelles de 60 litres destinées aux déchets résiduels doit donc passer de 198 € à 240 €. Selon le même calcul, les autres tarifs augmentent également d'environ 21 % : la poubelle de 80 litres coûte 320 € par an, celle de 120 litres coûte 480 € et celle de 240 litres coûte 960 €. Le tarif annuel moyen pour la poubelle de 80 litres dans les communes PROSUD est de 347,90 €, celui pour la poubelle de 120 litres de 479,20 € et celui pour la poubelle de 240 litres de 734,80 €. Ainsi, nos tarifs sont en moyenne plus avantageux pour les petites poubelles, le tarif pour la poubelle de 120 litres correspond à la moyenne et, pour la poubelle de 240 litres, notre tarif est largement supérieur à la moyenne. Cela s'explique par le fait que nous souhaitons inciter au mieux les citoyens à trier leurs déchets et que nous rendons ainsi la grande poubelle pour déchets résiduels peu attractive en termes de prix.

Michel Wolter, bourgmestre : En 2013, nous avons décidé d'appliquer systématiquement le prix au litre de la plus petite à la plus grande poubelle. D'autres communes ont procédé différemment, ce qui fait que les grandes poubelles y sont moins chères que chez nous.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Outre ces tarifs, nous avons également adapté tous les autres tarifs liés à l'élimination des déchets. Nous avons également dû introduire un tarif pour les déchets éliminés de manière non autorisée. En 2014, nous devons encore éliminer environ 145,8 kg de déchets résiduels par habitant, neuf ans plus tard, ce chiffre a diminué à 121,8 kg. En 2013, nous avons accueilli 13 924 visiteurs à l'Eco-Center, et en 2024, ce chiffre est passé à 33 875. Nous y voyons une preuve supplémentaire que notre gestion des déchets porte ses fruits.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Il va sans dire que « déi gréng » et moi-même sommes ravis que le concept de gestion des déchets que j'avais élaboré à

l'époque avec le soutien du collège des bourgmestre et échevins soit toujours jugé satisfaisant, tant par le collège échevinal actuel que par les citoyens. L'adaptation des tarifs selon le principe du pollueur-payeur était attendue depuis longtemps, mais comme l'a déjà expliqué le bourgmestre, la dernière tentative d'ajustement avait échoué au ministère de l'Environnement, qui voulait nous obliger à équiper les poubelles de puces électroniques.

Un grand merci à notre conseillère écologique, Tammy Huberty, qui a rassemblé de nombreux documents et statistiques pour étayer notre argumentation et prouver que notre gestion des déchets est très efficace, même sans puce. Après l'intervention du bourgmestre auprès du ministère, on ne nous a au moins plus refusé la demande, mais à contrecœur, en arguant que nous ne faisions qu'ajuster les tarifs individuels. Je me permets encore de souhaiter bonne chance et beaucoup de satisfaction à Madame Huberty, qui va malheureusement nous quitter, pour son nouveau poste.

« Déi gréng » approuveront l'ajustement des tarifs, même si nous regrettons que, pour les ménages les plus modestes, l'allocation de vie chère et l'allocation communale ne suffisent plus à compenser cette augmentation ainsi que la hausse des coûts de l'énergie et de l'eau.

Approbation unanime.

6.3) Règlement général de circulation de la commune de Käerjeng - Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Nous nous efforçons en permanence d'adapter notre gestion du stationnement aux besoins actuels de nos citoyens et des entreprises locales. C'est pourquoi quelques modifications du règlement général de la circulation sont à nouveau à l'ordre du jour aujourd'hui. Monsieur Michels va maintenant nous expliquer de quoi il s'agit.

Jérôme Michels, technicien : Revenons tout d'abord sur les places de stationnement réservées aux véhicules électriques à la gare de Bascharage. Lors de la dernière séance du conseil communal, il a été discuté du fait qu'une limitation de la durée de stationnement à deux heures n'avait pas beaucoup de sens ici. Nous avons tenu compte de cette critique. Ces six places sont donc désormais disponibles pour les voitures électriques sans limitation de durée.

A l'intersection de la rue de la Continentale et du boulevard Kennedy, nous avons réservé trois places de stationnement pour une durée limitée à deux heures pour les clients des commerces situés à cet endroit.

Dans la rue de la Poste, l'arrêt de bus n'est plus nécessaire en tant que tel. Étant donné que de plus en plus de véhicules s'y garent, nous souhaitons également y créer trois places de stationnement et limiter la durée de stationnement à deux heures.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je tiens tout d'abord à remercier le collège des bourgmestre et échevins d'avoir pris en considération nos arguments contre la limitation de la durée de stationnement aux bornes de recharge électrique de la gare. Pour le reste, nous saluons bien sûr la création de places de stationnement à durée limitée dans la rue de la Continentale et la rue de la Poste.

Approbation unanime.

6.4) Règlement d'ordre intérieur du jardin communautaire - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Pandolfi va maintenant nous présenter le règlement intérieur du jardin communautaire communal.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Il s'agit d'un règlement intérieur assez succinct. Le jardin communautaire est situé juste à côté du bâtiment « 29 » dans la rue de la Résistance. Le règlement intérieur définit les conditions dans lesquelles il est possible de participer au jardin communautaire, les modalités d'accès et les obligations des participants. Les membres peuvent désormais établir une charte interne qui définit les règles plus précises.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je tiens à préciser que nous avons proposé une charte, car certaines dispositions qui nous semblaient importantes dépassaient le cadre d'un règlement d'ordre intérieur. Le jardin communautaire

fonctionne déjà depuis quelques années et le règlement ainsi que le formulaire d'inscription permettront peut-être de faire un peu de publicité sur le site Internet de la commune.

Je crois me souvenir que la déclaration du conseil communal prévoyait la création d'autres jardins communautaires. D'autres emplacements sont-ils envisagés ? Dans ce cas on devrait préciser qu'il s'agit du jardin communautaire de Basharage.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous n'avons actuellement aucun projet de création d'autres jardins communautaires.

Yves Cruchten, échevin : Je trouve l'idée d'une charte interne bonne, car cela évite au conseil communal de devoir se prononcer à nouveau sur le règlement d'ordre intérieur à chaque petit changement.

Approbation unanime.

7. Finances communales

7.1) Budget ordinaire et extraordinaire - Exercice 2024 - Titres de recette - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Comme chaque année, le conseil communal est appelé à approuver les titres de recettes liées à diverses ventes et participations à des activités.

Approbation unanime.

7.2) Budget ordinaire 2/170/707110/99001 : Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2026

Michel Wolter, bourgmestre : Le collège des bourgmestre et échevins propose de maintenir les taux d'imposition de l'impôt foncier pour l'année 2026 au même niveau.

Approbation unanime.

7.3) Budget ordinaire 2/170/707120/99001 : Fixation du taux de l'impôt commercial communal pour l'exercice 2026

Michel Wolter, bourgmestre : Le collège des bourgmestre et échevins propose de maintenir également le même taux pour l'impôt commercial.

Approbation unanime.

8. Patrimoine communal

8.1) Acte notarié - Acquisition de différents terrains à Clemency - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Les consorts Wester ont mis en vente divers terrains. Les terrains les plus intéressants ont été vendus à des agriculteurs. Les terrains restants, d'une superficie totale de 159,95 ares, ont été proposés à la commune. Le prix d'achat s'élève à 103 967,50 €.

Approbation unanime.

9. Personnel communal

9.1) Conversion de deux postes de fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, en deux postes de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Deux fonctionnaires de la catégorie C1 vont bientôt quitter nos services. Nous avons analysé la situation actuelle au service des citoyens et sommes arrivés à la conclusion que nous devons remplacer ces deux départs par deux fonctionnaires de la catégorie B1 afin de répondre aux besoins du service.

Approbation unanime.

10. Commissions consultatives

10.1) Commissions consultatives – Remplacements de membres dans diverses commissions consultatives

Michel Wolter, bourgmestre : Au sein de la commission des sports, le FC Étoile Sportive Clemency souhaite remplacer Monsieur Fred Reuter par Monsieur Marco Defendi. Au sein de la même commission, l'U.N. Käerjéng '97 propose de remplacer Monsieur Christian Bour par Monsieur David Zenner, et la section locale de l'ADR souhaite quant à elle remplacer Monsieur Patrick Klein par Monsieur Joël Brück en tant que membre de la commission des sports.

En outre, la section ADR propose de remplacer Monsieur Brück au sein de la commission de la jeunesse, du troisième âge et des loisirs par Monsieur Arthur Strauch, et Madame Lenka Divis en tant que membre de la commission de la cohésion sociale par Monsieur Fernand Schroeder.

Approbation unanime.

11. Vie associative

11.1) Allocation de subсидes aux associations pour l'exercice 2025

Bern Birsens, services des relations publiques : Il n'y a pas de changements notables par rapport à l'année dernière en ce qui concerne les subventions aux associations. Les subventions ont été calculées sur la base des demandes soumises. Seule l'association « solidarité-afrique » n'a pas soumis de demande. La crèche « Kaweechelchen » se voit accorder un montant spécial pour son 25e anniversaire. Pour les clubs sportifs, le montant accordé est basé sur le barème établi par la commission des sports. Le club de pêche « d'Grondel » n'a pas déposé de demande, tandis que le club de handball et le club de tennis de table de Bascharage recevront chacun une subvention spéciale pour la participation d'une équipe à des compétitions européennes.

Dans le domaine culturel, la chorale de Hautcharage a cessé ses activités. Les associations « Cercle Culturel Claus Cito » et « Käerjenger KarnevalsGesellschaft » n'ont pas demandé de subventions.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Le « Cercle Culturel Claus Cito » n'est plus actif, mais l'association existe toujours ?

Michel Wolter, bourgmestre : Nous allons nous renseigner auprès du président Steve Humbert pour savoir si l'association va être dissoute.

Jérôme Hautus, conseiller : Nous avons remarqué que les subventions accordées à l'Harmonie municipale Bascharage sont supérieures de 1 500 € à celles accordées à l'Harmonie de Clemency et à l'Harmonie de Hautcharage. Y a-t-il une raison à cela ?

Michel Wolter, bourgmestre : La différence réside dans le fait que l'association musicale de Bascharage est une « Harmonie municipale ». Or, une commune ne peut avoir qu'une seule fanfare municipale.

Joseph Hames, conseiller : Il y a de nombreuses années, il avait été dit que les subventions seraient réduites pour les associations qui ne participaient pas aux festivités officielles de la commune. Cette disposition est-elle toujours d'application ?

Michel Wolter, bourgmestre : Non, cela n'a jamais été consigné par écrit.

Approbation unanime.

11.2) Allocation de dons aux associations – Article budgétaire 3/192/648110/99001

Bern Birsens, service des relations publiques : Parmi les associations auxquelles la commune accorde un don de 25 €, il y a quelques nouvelles venues : le Conseil national des femmes, la « Fondation Blannevereenegung », H.U.T. qui succède à Caritas et les associations « Passerell », « Plooschterprojet » et « SALU ».

Approbation unanime.

11.3) Statuts de l'Asbl "SALU – Sensibilité et attention Luxembourg"

Michel Wolter, bourgmestre : Nous prenons connaissance des statuts de l'association nouvellement créée.

Prise de connaissance.

12. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

12.1) Règlement temporaire de la circulation, au 19 rue de Fingig à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 13 juin 2025 délibération n°5

Approbation unanime.

13. Questions et réponses

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais répondre à la question posée le 23 mai par Monsieur Hautus concernant le trottoir au coin de la rue de l'Eau près du notaire. Notre service voirie va résoudre le problème à titre provisoire. Dans le cadre des mesures d'apaisement du trafic dans la rue de l'Eau, le passage sera ensuite aménagé conformément aux règles de l'Administration des ponts et chaussées.

Monsieur Turcarelli souhaitait signaler par un panneau le parking existant en face du cimetière de Hautcharge, près du parc « Um Paesch ». Nous installerons un tel panneau.

Madame Feipel nous avait signalé le mauvais état du garde-corps de villa Bofferding. Celui-ci a été remplacé entre-temps.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : L'année dernière, j'avais demandé que la commune organise à nouveau un cours de remise à niveau sur l'utilisation des défibrillateurs. Y a-t-il une date prévue à cet effet ?

Bern Birsens, service des relations publiques : Je souhaitais aborder ce sujet avec notre nouvelle déléguee à la sécurité.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous proposerons cette formation.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : J'ai été informée qu'un véhicule garé bloque souvent la route le long de la « Mierbaach », entre la rue du Ruisseau et la nouvelle école préscolaire. Un marquage indique pourtant qu'il est interdit de se garer à cet endroit, mais cela ne semble pas avoir d'effet. Serait-il possible d'installer un poteau à cet endroit ?

Michel Wolter, bourgmestre : Je transmets cette demande à notre service de voirie.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : À Clemency, au bout de la rue Burewiss, il y a un banc qui est souvent utilisé par les employés de ProActif pendant leur pause déjeuner. Il manque cependant une poubelle à cet endroit.

Michel Wolter, bourgmestre : Je transmettrai également cette remarque à nos services compétents.

Joseph Hames, conseiller : Est-il prévu d'enregistrer les séances du conseil communal à l'avenir ? De plus en plus de communes le font déjà.

Michel Wolter, bourgmestre : De nombreuses communes le font, mais beaucoup ne le font pas. Nous n'avons pas l'intention d'enregistrer les séances dans un avenir proche.

Jil Feipel, conseillère : Je rappelle l'offre qui nous a été faite concernant la table General Patton.

Michel Wolter, bourgmestre : Je demande à Monsieur Birsens de se charger de cette question.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Dans la rue des Prés à Bascharage, deux blocs de béton ont été installés afin d'empêcher la circulation. On m'a signalé que des personnes continuaient malgré tout à passer à travers le terrain adjacent ou sur le trottoir pour contourner les blocs.

Michel Wolter, bourgmestre : Il s'agit principalement de fournisseurs.

Jérôme Hautus, conseiller : Je tiens tout d'abord à remercier les autorités pour les mesures prises afin de réduire les nuisances sonores sur le terrain multisports de Hautcharage. Les riverains sont satisfaits.

L'année dernière, la commune a signé une convention avec l'association « Sauvons Bambi ». Dans ce cadre, un drone a été acheté et certains employés devaient suivre une formation spécifique. Le collège des bourgmestre et échevins peut-il nous dire combien de fois le drone a été utilisé jusqu'à présent ? J'ai parlé à quelques agriculteurs, mais aucun d'entre eux n'était au courant. Peut-être faudrait-il informer les agriculteurs chaque année en avril afin que le drone puisse être utilisé avant les récoltes.

Michel Wolter, bourgmestre : Je ne peux pas vous donner de chiffres concrets pour l'instant, je vous les communiquerai lors d'une prochaine séance.

Jérôme Hautus, conseiller : À Clemency, quelques familles ont été informées par la commune que leur demande en obtention d'une place pour leur enfant à la Maison Relais n'avait pas encore pu être acceptée, car une pièce supplémentaire devait d'abord être réaménagée pour les besoins de la Maison Relais. Quand est-ce que les parents concernés peuvent-ils espérer une réponse ?

Mireille Duprel, échevine : Les travaux de transformation de l'ancien dispensaire sont presque terminés, il ne manque plus, à ma connaissance, que les extincteurs. Nous devons ensuite obtenir l'agrément de l'État. Nous espérons une réponse rapide.

Louis Philippe, conseiller : Combien de familles sont sur la liste d'attente et combien ont reçu une réponse négative ?

Mireille Duprel, échevine : Actuellement, 19 enfants attendent que la salle supplémentaire soit agréée. 10 autres enfants prioritaires sont sur liste d'attente.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous faisons tout notre possible pour répondre à la demande.

Séance à huis clos

14. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.